



AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL (T3)

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2025

RDIMS 23632733

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel (T3) a été préparé par la direction, tel que l'exige le paragraphe 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses de 2025 à 2026, le Budget supplémentaire des dépenses 2025 à 2026 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Les documents pour le Budget principal et supplémentaire des dépenses peuvent être trouvés à l'adresse suivante: [Dépenses prévues du gouvernement](#).

Une description sommaire des activités de programme de l'ACIA se trouve dans le [Plan ministériel 2025 à 2026](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ni d'un examen externe.

1.1 Mandat de l'ACIA

La ministre de la Santé est responsable de l'ACIA et en assure la direction générale. De plus, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la surveillance des activités agricoles de l'agence non liées à la salubrité des aliments, notamment des dossiers économiques et commerciaux, ainsi que de l'important travail effectué dans les domaines de la santé des animaux et de la protection des végétaux.

L'ACIA est dirigée par un président, dont le poste équivaut à celui de l'administrateur général d'un ministère et qui possède les mêmes pouvoirs que ce dernier. Le président est également le premier dirigeant de l'agence. Les responsabilités de ces rôles sont décrites dans la [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments \(L.C. 1997, ch. 6\)](#).

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et la sécurité des Canadiens sont sous-jacentes dans la conception et l'élaboration des programmes de l'agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi

que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, et des homologues internationaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses.

En collaboration avec ses partenaires tant au Canada qu'à l'étranger, l'ACIA applique l'approche « Une seule santé » à de nombreuses questions relevant de son mandat. Cette approche reconnaît l'interconnexion de la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement, et le fait que les efforts déployés pour résoudre les graves problèmes de santé mondiaux bénéficient d'une coordination et d'une collaboration étroites entre les professionnels œuvrant dans ces domaines. Cette approche bénéficie également de ressources et d'investissements partagés.

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint (annexe A) comprend les autorisations de dépenser accordées à l'agence par le Parlement et celles utilisées par l'Agence, conformément aux crédits accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses de l'exercice 2025 à 2026, le Budget supplémentaire des dépenses 2025 à 2026 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de production de rapport financier à but spécial conçu pour répondre aux besoins en matière de renseignements financiers liés à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées. L'ACIA a obtenu l'ensemble de ses crédits pour l'exercice 2025 à 2026 en juin 2025.

L'agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les

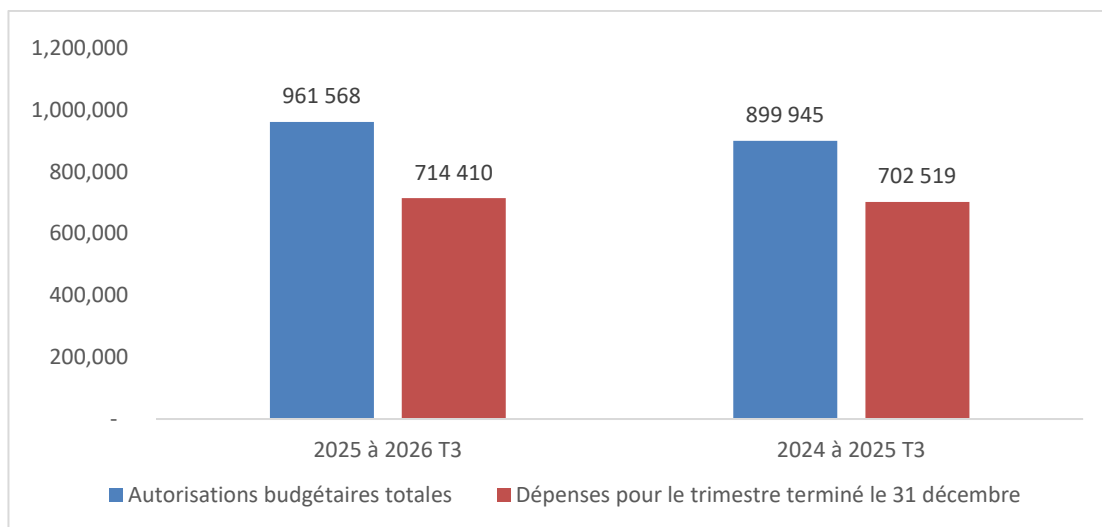
autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (ACD)

Conformément aux écarts budgétaires déclarés antérieurement dans le Rapport sur les résultats ministériels et les Rapports financiers trimestriels, l'ACIA a déterminé que les écarts du budget et des dépenses d'une année à l'autre, de plus de 5,0 millions de dollars et supérieurs à 10 %, étaient importants. Lorsque les deux critères sont respectés, une analyse approfondie est toujours fournie. Une analyse approfondie est aussi fournie si la valeur en dollars est jugée importante.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses cumulatives pour le troisième trimestre des exercices en cours et précédent.

Graphique 1. Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses cumulatives au trimestre terminé le 31 décembre des exercices 2025 à 2026 et 2024 à 2025 (en milliers de dollars)



2.1 Changements importants des autorisations budgétaires

À la fin du troisième trimestre, le 31 décembre 2025 (T3), l'ACIA disposait de 961,6 millions de dollars d'autorisations disponibles pour les dépenses, tel qu'il est indiqué dans le tableau 1. Cela représente une augmentation globale de 61,6 millions de dollars (6,8%) par rapport à la fin du même trimestre de l'exercice 2024 à 2025. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

Tableau 1 : Autorisations disponibles pour les exercices se terminant le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

Autorisations	2025 à 2026	2024 à 2025	Écarts	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	768 784	706 504	62 280	8,8
Crédit 5 - Dépenses en capital	31 488	45 700	-14 212	-31,1
Autorisations législatives budgétaires				
Régimes d'avantages sociaux des employés	95 796	82 241	13 555	16,5
Paiements d'indemnisation	12 500	12 500	0	0,0
Dépenses des recettes / Autres	53 000	53 000	0	0,0
Autorisations totales	961 568	899 945	61 623	6,8

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Le crédit 1 – les autorisations en matière de dépenses de fonctionnement et celles en matière de subventions et de contributions ont augmenté de 62,3 millions de dollars (8,8%), ce qui est attribuable à l'effet net des éléments suivants :

- Une **augmentation de 32,1 millions de dollars** pour les règlements liés aux conventions collectives.
- Une **augmentation de 25,3 millions de dollars** du financement à l'appui de mesures d'intervention rapide visant à protéger la santé humaine et animale contre l'influenza aviaire (H5N1).
- Une **augmentation de 17,5 millions de dollars** pour atténuer les risques pour la santé publique, la santé animale et l'économie liés à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).
- Une **augmentation de 4,8 millions de dollars** du financement du Programme canadien de salubrité des mollusques.

Ces augmentations ont été compensées partiellement par :

- Une **diminution de 15,0 millions de dollars** pour l'élimination du financement temporaire visant à se doter d'un effectif agile après la pandémie et à soutenir la transformation numérique à long terme (au pivot lié à la COVID-19); et
- Une **diminution de 4,7 millions de dollars** pour l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales.

Les autorisations disponibles du crédit 5, soit les dépenses en capital, ont **diminué de 14,2 millions de dollars** (-31,1%), principalement en raison de l'écart de financement d'une année à l'autre pour construire le nouveau Centre pour la protection des végétaux de Sidney.

L'augmentation de 13,6 millions de dollars (16,5 %) des avantages sociaux des employés s'explique par une variation du taux des avantages sociaux des employés établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que par des coûts supplémentaires liés aux règlements découlant des conventions collectives.

Les fluctuations des autorisations disponibles pour les dépenses s'observent principalement dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour obtenir la liste complète des autorisations budgétaires par article courant) :

- Personnel : une **augmentation de 46,2 millions de dollars** (6,7%) est principalement attribuable aux règlements découlant des conventions collectives, aux avantages sociaux des employés, ainsi qu'à l'effet net de la variation d'une année à l'autre du financement lié à la réponse à la grippe aviaire H5N1, à l'ESB, au pivot lié à la COVID-19 et à l'initiative de recentrage des dépenses gouvernementales.
- Services professionnels et spéciaux : une **augmentation de 13,3 millions de dollars** (15.1%) principalement due à l'effet net du financement pour la réponse au H5N1, pour l'ESB et pour au pivot lié à la COVID-19.
- Acquisition de machines et de matériel : une **diminution de 11,1 millions de dollars** (- 35,7%) représente l'effet net de la variation annuelle du financement pour le nouveau Centre de santé des végétaux à Sidney de 2024 à 2025.

- Services publics, fournitures et approvisionnements : une **augmentation de 7,3 millions de dollars** (26,5%) qui est principalement attribuable aux activités liées au H5N1.
- Transport et communications : une **augmentation de 6,3 millions de dollars** (119,8%) principalement attribuable à l'intensification des activités liées au H5N1.

2.2 Changements importants du cumul des dépenses

À la fin du troisième trimestre de l'exercice 2025 à 2026, l'ACIA cumulait des dépenses de 714,4 millions de dollars, comme il est indiqué dans le tableau 2. Cela représente une diminution globale de 11,9 millions de dollars (1,7%) par rapport à la fin du même trimestre de l'exercice 2024 à 2025. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

Tableau 2 : Cumul des dépenses pour l'exercice en date du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

Dépenses	2025 à 2026	2024 à 2025	Écarts	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	513 797	501 102	12 695	2,5
Crédit 5 - Dépenses en capital	10 605	34 154	-23 549	-68,9
Autorisations législatives budgétaires				
Régimes d'avantages sociaux des employés	71 684	60 810	10 874	17,9
Paiements d'indemnisation	75 408	44 548	30 860	69,3
Dépenses des recettes / Autres	42 916	61 905	-18 989	-30,7
Dépenses totales	714 410	702 519	11 891	1,7

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Comparativement au même trimestre de l'exercice précédent, les dépenses de fonctionnement du T3 (crédit 1) ont augmenté de 12,7 millions de dollars (2,5 %), principalement en raison d'une différence de calendrier liée au nombre de périodes de paie au troisième trimestre.

Les dépenses en capital (crédit 5) à la fin du T3 ont diminué de 23,5 millions de dollars (-68,9 %) d'une année à l'autre, principalement en raison de la réduction des dépenses pour le nouveau Centre de santé des végétaux de Sidney.

Les avantages sociaux des employés ont augmenté de 10,9 millions de dollars (17,9 %), principalement en raison des règlements des conventions collectives et d'un taux d'avantages sociaux des employés plus élevé en 2025 à 2026.

Les paiements de compensation à la fin du T3 ont augmenté de 30,9 millions de dollars (69,3 %) d'une année à l'autre, principalement en raison d'une hausse des coûts liés aux paiements de compensation pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) (25,0 millions de dollars) et pour la tuberculose (7,4 millions de dollars). Cette hausse a été partiellement compensée par une diminution des paiements liés à la galle verruqueuse de la pomme de terre (-2,0 millions de dollars). Étant donné que les paiements de compensation sont de nature législative, l'Agence est autorisée à engager les dépenses nécessaires. Ces autorisations seront ajustées en fin d'exercice pour correspondre au total des dépenses engagées.

Les dépenses des revenus ont diminué de 19,0 millions de dollars (-30,7 %) par rapport au même trimestre de 2024 à 2025, principalement en raison de la réduction des dépenses pour le nouveau Centre de santé des végétaux de Sidney.

Comparativement au même trimestre de 2024 à 2025, les fluctuations des dépenses s'observent principalement dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour obtenir la liste complète des dépenses budgétaires par article courant) :

- Services professionnels et spéciaux : une **diminution de 37,1 millions de dollars** (-45,9%) principalement attribuable à la réduction des dépenses liées à la construction du Centre pour la protection des végétaux de Sidney.
- Paiements de transfert : une **augmentation de 30,5 millions de dollars** (67,4 %) est principalement attribuable à des paiements plus élevés liés à l'IAHP et à la tuberculose.
- Personnel : une **augmentation de 18,2 millions de dollars** (3,4 %) principalement attribuable à une différence de calendrier dans le nombre de périodes de paie comptabilisées à la fin du troisième trimestre, et à un taux des avantages sociaux des employés plus élevé.

3. Risques et incertitudes

L'Agence évolue dans un environnement dynamique et complexe, influencé par des risques interconnectés liés au commerce mondial, aux changements climatiques et à de multiples urgences simultanées. Elle a mis en place une réserve d'urgence dédiée pour gérer les coûts supplémentaires liés aux interventions en cas d'urgence. Cette réserve est révisée chaque année dans le cadre du processus de planification de l'Agence et fait l'objet d'un suivi continu.

Le commerce mondial, les changements climatiques et les facteurs connexes (notamment la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et le réchauffement des températures mondiales) ont accru la fréquence et l'ampleur des maladies animales graves et des ravageurs des végétaux à l'échelle mondiale. Par conséquent, il est de plus en plus probable que l'ACIA doive intervenir face à des éclosions plus fréquentes et plus étendues de maladies. Les menaces clés comprennent des ravageurs comme la mouche lanterne tachetée et l'agrile du frêne, ainsi que des maladies animales telles que la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse (FA). Certaines maladies animales présentent également des risques pour la santé humaine, notamment la rage canine et les maladies à prions comme la maladie débilante chronique. L'ACIA continue également de gérer une éclosion pluriannuelle d'IAHP touchant la volaille, la faune, les mammifères domestiques et les humains, avec des risques potentiels de transmission inter espèces et des répercussions économiques et sanitaires plus larges. Ces urgences, qu'elles surviennent individuellement ou simultanément, pourraient mettre à rude épreuve la capacité de l'ACIA à fournir des services essentiels. En réponse à ces risques, l'ACIA a renforcé ses efforts d'adaptation aux changements climatiques en mettant en œuvre des mesures ciblées pour accroître la résilience du système, tout en soutenant la transition du Canada vers un système agroalimentaire durable et sécuritaire.

En tant qu'autorité principale chargée de protéger le système alimentaire du Canada et les ressources végétales et animales qui soutiennent l'économie canadienne par le commerce des produits canadiens,

l'Agence doit intervenir rapidement, au-delà de ses activités normales, lorsque de telles situations temporaires surviennent. Ces interventions sont essentielles pour protéger les Canadiens en matière d'importation d'aliments et pour maintenir ou obtenir l'accès aux marchés d'exportation. Les changements dans l'environnement commercial mondial, dus à des facteurs tels que les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la prévalence accrue des maladies animales et végétales ainsi que des ravageurs, peuvent représenter des risques non seulement pour l'économie canadienne et sa capacité à élargir l'accès aux marchés et à soutenir le commerce, mais aussi pour l'intégrité de son système de salubrité des aliments. Les réponses à ces scénarios pourraient entraîner la mise en œuvre de diverses stratégies visant à prévenir les perturbations du marché, à protéger la continuité du commerce et à mettre à l'épreuve la capacité de l'ACIA à maintenir ses opérations critiques. Pour faire face à l'évolution des dynamiques du commerce mondial, l'ACIA a renforcé son engagement international en collaborant avec des autorités internationales en matière de salubrité des aliments et en soutenant l'accès aux marchés, aidant ainsi les secteurs agroalimentaires du Canada à demeurer résilients, compétitifs et réactifs aux défis liés à l'exportation et à l'importation.

4. Changements importants touchant les opérations, le personnel et les programmes

4.1 Personnel

- Dr Raman Srivastava a été nommé à un double rôle de Vice-président, Ressources humaines et Services numériques, à compter du 13 octobre 2025.

- Scott Rattray a été nommé à un double rôle à titre d'inspecteur général et de dirigeant principal de l'audit de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), à compter du 3 novembre 2025.

Approuvé par :

Paul MacKinnon
Président, ACIA

Ottawa (Ontario)
Date:

Stanley Xu, CPA, CGA
Vice-président,
Direction générale de la gestion
intégrée et Dirigeant principal des
finances, ACIA

Ottawa (Ontario)
Date:

Annexe A

État des autorisations (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

Autorisations budgétaires	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	768 784	180 255	513 797	706 504	168 670	501 102
Crédit 5 - Dépenses en capital	31 488	4 400	10 605	45 700	-3 632	34 154
Autorisations législatives budgétaires						
Régimes d'avantages sociaux des employés	95 796	23 895	71 684	82 241	20 270	60 810
Paiements d'indemnisation	12 500	34 600	75 408	12 500	12 054	44 548
Dépense des recettes	53 000	19 180	42 890	53 000	38 319	61 870
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	8	20	0	0	18
Droits des agences de recouvrement	0	0	0	0	0	0
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	0	6	6	0	16	17
Autorisations budgétaires totales	961 568	262 344	714 410	899 945	235 697	702 519

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

(1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Annexe B

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

Objet standard	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	735 653	188 047	552 091	689 409	176 065	533 894
Transport et communications	11 563	3 595	6 897	5 262	2 989	6 842
Information	13 061	590	2 471	12 377	714	2 979
Services professionnels et spéciaux	101 511	19 727	43 666	88 172	27 175	80 732
Location	16 230	3 195	6 092	16 833	1 798	2 739
Réparations et entretien	12 868	2 078	6 565	11 830	3 006	6 398
Services publics, matériel et fournitures	34 946	4 980	11 530	27 624	4 396	11 062
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de machines et d'équipement	20 019	2 748	5 836	31 138	3 514	9 389
Paiements de transfert	13 100	34 600	75 700	14 683	12 494	45 210
Frais de la dette publique	0	0	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	2 617	2 784	3 562	2 617	3 546	3 274
Dépenses budgétaires brutes totales	961 568	262 344	714 410	899 945	235 697	702 519

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

(1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.